

Compte rendu sommaire du Conseil Communautaire du Haut Pays Bigouden réuni le 13 mars 2020 à 18h à la salle polyvalente à PLOGASTEL SAINT GERMAIN

LE VENDREDI TREIZE MARS DEUX MILLE VINGT à dix- huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à PLOGASTEL SAINT GERMAIN, sur convocation de Pierre PLOUZENNEC, Président.

Etaient présent.e.s : BUREL Michel, CALVEZ Jean-Luc, CANEVET Michel, CARADEC Jean-Louis, CHATALIC Ronan, CONAN Solène, COZIC Noël, CROCQ Jean-Luc, DANIEL Huguette, DROVAL Sylviane, GLOANEC Pierre, HUET Elisabeth, JOLIVET Christian, KERLOCH Josiane, LANNOU Annie, LE BERRE Albert, LE BLEIS Jean-François, LE GALL Thierry, LE GUELLEC Yves, OLIVIER Martine, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUZENNEC Pierre, RASSENEUR Emmanuelle, RONARC'H Philippe, YANNIC Jean-Bernard.

Etaient représenté.e.s : BOLZER Claude (pouvoir à CARADEC Jean-Louis), BUREL Michelle (pouvoir à RONARC'H Philippe), COUROT Christine (pouvoir à CANEVET Michel), LE BERRE Pierre (pouvoir à LANNOU Annie), PETON Gabrielle (pouvoir à YANNIC Jean-Bernard),

Etaient absent.e.s : DRAOULEC Pierre, GAUTIER Anne, LE SCAON Véronique, SANDRIN Philippe.

Secrétaire de séance : LE BERRE Albert

Membres en exercice : 34

Présents/représentés : 30

Date de convocation et de transmission : 6 mars 2020

Votants :29 Exprimés :29

Objet 1-1 : Comptes Administratifs 2019 – Administration Générale

Sur proposition de Noël COZIC, Vice-Président, le Conseil Communautaire, sous la présidence de Noël COZIC, 1^{er} Vice-Président, le Président Pierre PLOUZENNEC, ayant quitté la salle des délibérations, adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget ADMINISTRATION GENERALE, et les résultats de l'exercice 2019 :

- en fonctionnement un excédent cumulé de 1 054 614,39 € (résultat de l'exercice de 671 460,22 €)
- en investissement un excédent cumulé de 920 683,04 € (résultat de l'exercice de 104 602,48 €)

Objet 1-2 : Comptes Administratifs 2019 – Activités économiques

Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-Président, le Conseil Communautaire, sous la présidence de Noël COZIC, 1^{er} Vice-Président, le Président Pierre PLOUZENNEC, ayant quitté

la salle des délibérations, adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget ACTIVITES ECONOMIQUES, et les résultats de l'exercice 2019 :

- en fonctionnement, le résultat de l'exercice est excédentaire de 14 194,39 €, et l'excédent cumulé à la fin de l'exercice 2019 est de 68 784, 53 €.

- en investissement, il y a 9 programmes :

- l'un pour les *activités économiques*, portant pour l'essentiel sur la zone historique de de Kerganet – (excédent cumulé de 393 499,12 €),

- le second pour l'opération dite du *commerce de PLOVAN* (excédent cumulé de 58 460,97 €),

- le 3^{ème} portant sur le commerce de PEUMERIT (déficit cumulé de 54 456, 14 €).

- le 4^{ème} est le programme consacré au commerce de GOURLIZON, sur lequel le déficit cumulé est de 134 251,11 €, sachant que toutes les subventions ne sont pas versées,

- le 5^{ème} concerne l'atelier relais à Kerandoaré à PLOGASTEL SAINT GERMAIN dont le résultat cumulé est excédentaire de 11 136,68 €,

- le 6^{ème} concerne un projet ajourné, pour la création d'un atelier relais à Penclouziou à PLOVAN qui ne porte que les études réalisées par la Communauté. Le déficit actuel cumulé est de 50.969,63€.

- le 7^{ème} concerne le programme général ouvert pour concrétiser le versement des aides aux jeunes agriculteurs et aux commerces de proximité (programme déficitaire de 84 973, 97 €),

- le 8^{ème} concerne le programme ouvert pour concrétiser l'achat d'un bâtiment à Kerlavar (bâtiment ANDRO) à PLONEOUR LANVERN (programme excédentaire de 55 674,22 € du fait de la vente d'un des bâtiments)

- le 9^{ème} concerne l'espace de coworking, déficitaire de 10 050,49 €.

Le reste des projets est retraduit dans les budgets annexes ouverts pour chacune des zones d'activités en cours d'aménagement ou de commercialisation :

- *Kerlavar* à PLONEOUR LANVERN, sur laquelle une opération d'extension et de réhabilitation est en voie d'achèvement - tranche 3 : le résultat cumulé à fin 2019 est excédentaire de 14 029,98,

- *Kerandoaré* à PLOGASTEL SAINT GERMAIN présente un déficit cumulé de 186 574,01 € (en baisse compte tenu des ventes de terrains),

- *Bellevue* à GOURLIZON présente un résultat déficitaire cumulé de 107 594,41 €,

- *Penclouziou* à PLOVAN présente un résultat déficitaire cumulé de 231 010,02 € (en baisse, compte tenu des cessions de terrains),

- *Ménez Kerguelen* à PLOZEVET affiche un résultat excédentaire de 23 688,73 €.

Les résultats déficitaires affichés sur la majorité des ZAE seront résorbés au fur et à mesure des ventes de terrains aménagés.

Objet 1-3 : Comptes Administratifs 2019 – Voirie

Sur proposition de Philippe RONARC'H, Vice-Président, le Conseil Communautaire, sous la présidence de Noël COZIC, 1^{er} Vice-Président, le Président Pierre PLOUZENNEC, ayant quitté la salle des délibérations, adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget VOIRIE, et les résultats de l'exercice 2019 :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 526 900.43 €,
- en investissement, un déficit cumulé de 280 261.07 €.

Objet 1-4 : Comptes Administratifs 2019 – Equipements Communautaires

Sur proposition de Noël COZIC, Vice-Président, le Conseil Communautaire, sous la présidence de Noël COZIC, 1^{er} Vice-Président, le Président Pierre PLOUZENNEC, ayant quitté la salle des délibérations, adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES, et les résultats globaux de l'exercice 2019, qui donnent :

- en fonctionnement : un excédent de 48 058.44 €,
- en investissement :
 - au programme général : un excédent de 30 000 €,
 - au programme centre culturel : un déficit de 1 208.02 €,
 - au programme Pôle nautique de Penhors, un excédent de 8 592.86 €,
 - au programme des Halles Raphalen, un excédent de 12 171.37 €,
 - au programme mise en valeur du littoral de POULDREUZIC/PLOVAN : un excédent de 74 006.47 €,
 - Pour l'équipement communautaire de PLOGASTEL : un déficit de 1 440 215.61 €,
Il reste sur cette opération à faire rentrer l'emprunt 1.1 m° d'€ et le solde du fonds de concours de la Commune.

Objet 2 : Affectation des résultats 2019

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2019 sur les budgets de l'exercice 2020- affectation au 1068- pour un montant total de 634 324,06 €, comme indiqué dans les propositions relatives au compte administratif de chaque budget :

- Voirie : **526 900,43 €.**
- **Activités économiques : 59 365,59 €, dont :**
 - 8 394,82 € au programme Commerce de PEUMERIT*
 - 10 526, 21 € au programme Commerce de PLOVAN*
 - 34 444, 56 € au programme atelier relais CECAB*
 - 4 200 € au programme Commerce de GOURLIZON*
 - 1 800 € au programme Bâtiment Andro Kerlavar*
- **Equipements communautaires : 48 058, 04 €, dont :**
 - 21 676, 05 € au programme Pôle nautique*

Objet 3 : Adoption des comptes de gestion 2019

Sur proposition de Noël COZIC, 1^{er} Vice-président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion 2019, présentés par M. le Receveur de la Communauté de Communes, conformes aux comptes administratifs.

Objet 4-1 : Fiscalité et tarification 2020 – Taux de la fiscalité ménages, de la CFE, de la TASCOM

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, les taux suivants :

- CFE : 23,14%
- Foncier bâti : 1,52%
- Foncier Non bâti : 6,04 %
- TASCOM : 1,05%, pour application en 2021.

Objet 5-1-1 : Budgets Primitifs pour 2020 – Zones d'Activités Economiques (ZAE)

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le budget primitif, des ZA :

- *Kerlavar* à PLONEOUR LANVERN :
 - dépenses de fonctionnement : 99 600 €
 - recettes de fonctionnement : 262 569,98€
- *Kérandoaré* à PLOGASTEL SAINT GERMAIN :
 - dépenses et recette de fonctionnement : 191 934,01 €
- Bellevue à GOURLIZON :
 - dépenses de fonctionnement : 112 594,41 €
 - recettes de fonctionnement : 116 802 €
- *Penleuziou* à PLOVAN :
 - dépenses et recette de fonctionnement : 246 590, 02€
- *Ménez Kerguelen* à PLOZEVET :
 - dépenses et recette de fonctionnement : 100 688, 73 €

Objet 5-1-2 : Budgets Primitifs pour 2020 – Activités Economiques

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le budget primitif, en fonctionnement et en investissement :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 184 339,10 €,
- Dépenses d'investissement : 685 696.42 € (intégrant 114 697.02 € de report)
- Recettes d'investissement : 935 773.09 € (intégrant 36 870.55 € de report)

Objet 5-2 : Budgets Primitifs pour 2020 – Equipements Communautaires

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le budget primitif, en fonctionnement et en investissement :

- dépenses et recettes de fonctionnement : 392 302,22 €,
- dépenses d'investissement : 2 352 309.92 € (intégrant 68 493.87 € de report)
- recettes d'investissement : 2 517 765.68 € (intégrant 495 222.22 € de report)

Objet 5-3 : Budgets Primitifs pour 2020 – Voirie

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le budget primitif, en fonctionnement et en investissement :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 538 301 €,
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 535 441 € (intégrant 34 078.89 € de report en dépenses)

Objet 5-4 : Budgets Primitifs pour 2020 – Administration Générale

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le budget primitif, en fonctionnement et en investissement.

- Dépenses de fonctionnement : 8 327 316.32 €
- Recettes de fonctionnement : 9 053 334.30 €
- Dépenses d'investissement : 1 393 700.61 € (intégrant 611 018.38 € de report)
- Recettes d'investissement : 1 519 337.29 € (intégrant 17 517 € de report)

Objet 6-1 : Finances et administration générale – Création d'une régie de recettes pour l'espace de coworking

Sur proposition de Noël COZIC, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne délégation au Président, pour la création de régies comptables, en application de l'article L 2122-22 al 7 du Code Général des Collectivités Locales, afin de lui permettre d'effectuer

toutes les démarches administratives nécessaires à la création de la régie de recettes pour la gestion de l'espace de coworking.

Objet 6-2 : Finances et administration générale – Convention de prêt ou location de matériels et véhicules entre les Communes et la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden

Sur proposition de Philippe RONARC'H, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la convention de prêt ou location de matériels et véhicules entre les Communes et la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

Objet 6-3-1 : Finances et administration générale – Tarifs voirie et prestations mutualisées

Sur proposition de Philippe RONARC'H, Vice-Président, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, la liste de tarifs jointe en annexe permettant de valoriser :

- Les prestations réalisées par des collectivités, notamment pour le compte d'autres collectivités du Haut Pays Bigouden dans le cadre de la gestion mutualisée de la compétence voirie
- La location d'équipements (matériels et véhicules) aux autres collectivités du Haut Pays Bigouden, dans le cadre de la convention de prêt ou location de matériels et véhicules

Ces tarifs, communs aux 10 communes et à la communauté de communes, concernent :

- Les prestations de personnels
- Les matériels, engins et véhicules
- Des prestations forfaitaires
- Des matériaux

Objet 6-3-2 : Finances et administration générale – Tarifs d'occupation de l'espace de coworking

Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-Président, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, les tarifs suivants afin de permettre de facturer la location des espaces de coworking aux utilisateurs du service dans le cadre des conventions d'occupation :

| Occupation | Bureau Co-Working | Bureau Volant | Salle de Réunion |
|-------------------|-------------------|---------------|------------------|
| Ponctuelle | | | |
| ½ Journée | 5 € | 10 € | 60 € |
| 1 journée | 8 € | 15 € | 100 € |
| Récurrente | | | |
| ½ Journée | 4 € | 8 € | |
| 1 journée | 7 € | 12 € | |

Objet 6-4 : Finances et administration générale – Fonds de plan Corps de Rue Simplifiés (PCRS) : proposition d’adhésion au dispositif du SDEF

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, valide l’adhésion au dispositif et autorise le Président à signer les conventions à intervenir :

- Convention de partenariat pour le financement du PCRS
- Convention-cadre de partenariat pour la constitution du PCRS

Objet 6-5 : Finances et administration générale – Délégation de maîtrise d’ouvrage de la Commune de PLONEOUR-LANVERN à la Communauté de Communes : création d’un réseau des eaux pluviales rue de Keriforn

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, autorise le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d’ouvrage, annexée à la présente délibération.

Objet 6-6 : Finances et administration générale – Délégation de maîtrise d’ouvrage de la Commune de Landudec à la Communauté de Communes : création d’un réseau des eaux pluviales du lotissement communal « Hameau de la Vallée »

Sur proposition du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, autorise le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d’ouvrage, annexée à la présente délibération.

Objet 7-1 : Jeunesse – Appel à projet jeunesse

Sur proposition de Jean-Louis CARADEC, Vice-Président, le Conseil communautaire, après avoir débattu de la proposition du jury, qui préconise de retenir l’ULAMIR Centre Social du Goyen comme partenaire de l’animation jeunesse, pour la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021, autorise, à l’unanimité, le Président à signer la convention de partenariat avec l’association et l’avenant financier qui prévoit, pour la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021, une subvention de 61 000€.

Objet 8-1 : Habitat – Validation prorogation du PLH en cours

Sur proposition de Pierre PLOUZENNEC, Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité :

- valide la prorogation du PLH en cours pour une durée de deux ans
- valide, pour la période de prorogation, la poursuite des actions et financements validés pour la deuxième période du PLH

Objet 8-2 : Habitat – PLH/ Evolution du dispositif « Access Habitat », aide à l’accession dans l’ancien avec travaux, dans les centres-bourgs

Sur proposition de Pierre PLOUZENNEC, Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, valide l’évolution du critère relatif au coût d’acquisition, de 100 000 € à 120 000 € (net vendeur frais inclus) concernant l’octroi du dispositif d’aide « ACCESS HABITAT ».

Objet 9-1 : Développement Economique – Règlement intérieur et convention de l’espace de coworking

Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, adopte :

- le règlement intérieur (*en annexe*),
- les conventions d’occupation de l’espace de coworking, du bureau volant et de la salle de réunion (*en annexe*),

et autorise le Président à signer les contrats à passer.

Objet 10-1 : Personnel – Modification du tableau des effectifs dans le cadre d’avancements de grade

Sur proposition de Pierre PLOUZENNEC, Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, valide la modification des tableaux des effectifs dans le cadre d’avancements de grade :

| Suppression du grade de | Création du grade de | Nombre de postes concernés | Date d’effet |
|--|--|----------------------------|--------------|
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 01/02/2020 |
| | | 2 | 01/07/2020 |

Etant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Objet 10-2 : Personnel – Création poste animateur environnement

Sur proposition de Pierre PLOUZENNEC, Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, valide la création d’un poste permanent d’animateur environnement à effet du 18 juin 2020, à temps complet, ouvert aux grades du cadre d’emplois des adjoints d’animation territoriaux, catégorie C, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Objet 11-1 : Commande Publique – Marché de maîtrise d’œuvre – Salle de Plogastel St Germain – Avenant n°3

Sur proposition de Noël COZIC, Vice-Président, le Conseil Communautaire valide la proposition d’avenant suivante et autorise le Président à signer les documents à intervenir :

▪ **Objet de l’avenant : Honoraires sur travaux supplémentaires en cours de chantier**

Les travaux supplémentaires impliquant un avenant sur les honoraires de maîtrise d’œuvre sont les suivants :

| | | |
|---------------------------------|-------------------------|----------------------|
| Lot 01-VRD – LE PAPE : | Enrobés supplémentaires | 4 774,10 € HT |
| Lot 19-Électricité – LE BOHEC : | Éclairages Leds | 9 590,46 € HT |
| | Total | 14 364,56 €HT |

▪ **Incidence financière de l’avenant :**

| | |
|-----------------------------------|---|
| Montant initial du marché | 178 800,00 € HT |
| Avenant n°1 : | + 23 962,00 € HT (+13,40 %) |
| Avenant n°2 : | + 3 321,00 € HT (+1,86 %) |
| Avenant n°3 : | + 900,00 € HT (+ 0,05 %) |
| Montant du marché après avenant 3 | 206 983,00 € HT |
| | Soit une répercussion totale de 15,31 % |

Objet 11-2 : Commande Publique – DSP Eau potable/Avenant n°6 – Prolongation de la durée du contrat sur la Commune de PLONEOUR LANVERN

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, après en avoir débattu, valide ce projet d’avenant n°6, qui prolonge d’un an, jusqu’au 31 décembre 2021, le contrat relatif à la Commune de PLONEOUR LANVERN, en cohérence avec les contrats d’affermages du reste du territoire et autorise le Président à signer l’acte à passer.

Objet 11-3 : Commande Publique – DSP Assainissement/Avenant n°2 prolongation de la durée du contrat et non application de pénalités

Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, après en avoir débattu :

- valide
 - o ce projet d’avenant n°2, qui prolonge de 6 mois, jusqu’au 31 décembre 2021, le contrat actuel,
 - o la non application de pénalités telle que précisée à l’article 3 de l’avenant, et les dispositions prévues à l’article 4 de l’avenant,

- autorise le Président à signer l'acte à passer.

Objet 11-4 : Commande Publique – DSP Assainissement/ Avenant n°3 – intégration des ouvrages situés sur la Commune de PLOVAN

Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après en avoir débattu :

- valide ce projet d'avenant n°3,
- autorise le Président à signer l'acte à passer.

Objet 11-5 : Commande Publique – Assainissement / Convention fixant les conditions de rejet des effluents de Capitaine COOK : avenant technique n°1

Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après en avoir débattu, autorise le Président à signer l'avenant technique n°1 à la convention fixant les conditions de rejets des effluents de l'industriel Capitaine Cook.

Objet 12-1 : Questions diverses - Délibérations du bureau communautaire

Sur information du Président, Pierre PLOUZENNEC, le Conseil Communautaire prend acte des délibérations prises par le Bureau Communautaire depuis le dernier Conseil Communautaire.

Objet : Economie/ dossiers de demande de subvention « Pass Commerce & Artisanat »

Le Président, Pierre PLOUZENNEC, rappelle au Bureau Communautaire que par délibération en date du 20 septembre 2017, il a été décidé la mise en place d'une aide Pass Commerce et Artisanat, dans l'objectif de dynamiser l'activité économique des TPE (commerces et artisans) dans les communes de moins de 5 000 habitants, et d'aider à la modernisation du commerce indépendant de l'artisanat. Les opérations éligibles sont la création, reprise, modernisation ou extension d'activités.

Ce dispositif d'aide a été repris dans la Convention Economique passée fin 2017 avec la Région Bretagne, qui co-finance pour le même montant que celui accordé par l'EPCI, à l'exception des projets en agglomération de PLONEOUR LANVERN : 30/70)

Le Conseil Communautaire a donné délégation au Bureau Communautaire pour examiner les demandes reçues.

Les dossiers de :

- l'entreprise **CM Concept de JérémY AUFFRET** (charpente-menuiserie) à PLONEOUR LANVERN,
- la SAS de Mme **BONDU Stéphanie** (conception de produits nutrition santé/spiruline) à PLOZEVET,

étant réputés complets,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- décide de leur allouer une aide Pass Commerce et Artisanat, d'un montant de :
 - à l'entreprise **CM Concept de JérémY AUFFRET** (charpente-menuiserie) à PLONEOUR LANVERN : 1901 €, la Communauté de Communes devant faire l'avance de la part de la Région (70 % EPCI/30% Région),
 - à la SAS de Mme **BONDU Stéphanie** (conception de produits nutrition santé/spiruline) : 2 958, 76 €, la Communauté de Communes devant faire l'avance de la part de la Région (50 % EPCI/50% Région),
- mandate le Président pour verser les subventions.

Objet : Habitat/Dossiers OPAH avec abondement communautaire

Le Président, **Pierre PLOUZENNEC**, rappelle au Bureau Communautaire que par délibération en date du 11 juillet 2016, il a été décidé de donner délégation au Bureau Communautaire pour examiner la demande d'aides OPAH reçue et recensée dans le tableau ci-après :

| Nom | Prénom | Adresse Travaux | Type dossier | Montant travaux TTC | Subv estimée CCHPB | Total aides | % subventionné |
|-------------------------|------------------|---|--------------|---------------------|--------------------|-------------|----------------|
| GENTRIC | Jacqueline | POULDREUZIC Kervriec | MIXTE | 10 046 € | 1 500 € | 9 187 € | 91% |
| GLIEMETTI / BERGOUGNOUX | Maximin et Flore | PLONEOUR Menez Yeun | ENERGIE | 21 773 € | 500 € | 9 100 € | 42% |
| LE GRAND | Karen | PLOGASTEL ST GERMAIN 16 cité de Menez Goueron | ENERGIE | 3 935 € | 500 € | 2 179 € | 55% |
| MOURRAIN | Jean | POULDREUZIC 5, rue de la mer | MIXTE | 28 007 € | 1 000 € | 12 100 € | 43% |

Le Bureau Communautaire,

- décide, à l'unanimité, d'allouer les aides OPAH au montant indiqué dans le tableau,
- mandate le Président pour verser les subventions.

Fait et Affiché à Pouldreuzic, le 20 mars 2020

Le Président,



